



Communiqué de la coordination régionale des Conseils de Développement de Poitou-Charentes sur la réforme territoriale et la fusion des régions

Réunie le 18 juin 2014 en assemblée plénière à Saintes, la Coordination Régionale des Conseils de Développement de Poitou-Charentes a débattu du projet de réforme territoriale tel qu'il a été présenté par le gouvernement, ainsi que des réactions que ce projet a suscitées depuis dans la classe politique locale, largement reprises et commentées par la presse.

La Coordination rappelle que les conseils de développement, dont la présence doit être reconnue sur l'ensemble des territoires, sont des instances participatives composées de citoyens et d'acteurs, lieux de débat sur les grands enjeux de développement et d'aménagement. Ils contribuent au dialogue et favorisent la participation des citoyens aux projets de territoire.

C'est dire combien, ils ont légitimité à investir le débat de la réforme territoriale. Les citoyens actifs qui composent les Conseils de Développement sont capables de se mobiliser rapidement pour travailler à des sujets qu'ils considèrent comme essentiels. De ce point de vue, l'existence de la Coordination régionale est une réelle valeur ajoutée à l'animation du débat public en Poitou-Charentes.

Dans ce contexte, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional a été saisi de la question de la fusion par la présidence de Région et a souhaité entendre la Coordination Régionale, ce qui a été fait le 2 juin.

La coordination est aujourd'hui en mesure d'apporter à ce débat un éclairage et des questionnements dont elle ne revendique pas l'exclusivité mais dont elle entend défendre l'intérêt.

En premier lieu, la Coordination souligne l'absence de toute référence à des dispositifs permettant la participation des habitants et des acteurs dans le projet de loi d'organisation territoriale qui doit répondre aux grands enjeux nationaux, européens et mondiaux.

Elle juge donc impératif d'ouvrir le débat sur la réforme et d'engager la réflexion à l'échelle des territoires avec la participation des habitants .

De plus, la réforme territoriale n'est qu'un pilier d'une réforme qui doit également engager d'autres et en particulier celle :

- de la place et du rôle des citoyens pour donner une légitimité renforcée à la démocratie participative
- de la gouvernance (statut de l'élu, non cumul et non renouvellement des mandats, suffrage universel à tous les échelons territoriaux ...)
- de la transparence des décisions politiques
- de la fiscalité et plus globalement des moyens

-Les questions de la répartition des compétences dans une logique de subsidiarité entre les collectivités d'une part et celle du rôle de l'Etat dans les territoires d'autre part, doivent être précisées avant d'examiner la question des périmètres.

-L'interrogation devrait porter sur les projets de territoire et ne pas se réduire à un choix entre deux logiques de développement : celle autour d'une logique de métropole ou celle autour d'une logique de réseau. Elle propose une réflexion partagée sur l'émergence et le développement d'un projet économique et social pour tout nouveau territoire régional.

-Les critères suivants pourraient être retenus pour toute fusion de Région-s, basés sur une évaluation des coopérations engagées entre les quatre départements de Poitou-Charentes et les départements limitrophes:

- La redistribution de la richesse pour une meilleure cohésion sociale
- L'égalité territoriale en matière d'accès aux Services Publics
- Les enjeux environnementaux et sociaux

-Repenser le mode de scrutin pour élire les représentants des nouvelles Régions nous semble être une évidence incontournable.